

Décision relative à la demande de retrait d'usage(s) d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait d'usage du produit phytopharmaceutique **PYRINEX ME***

de la société ADAMA FRANCE SAS
enregistrée sous le n°2016-0670

Le retrait des usages du produit référencé ci-après **est accordé**.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	PYRINEX ME
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 6/8 avenue de la Cristallerie 92316 SEVRES CEDEX FRANCE
Formulation	Suspension de capsules (CS)
Contenant	250 g/L - chlorpyrifos
Numéro d'intrant	9900104
Numéro d'AMM	9900104
Fonction	Insecticide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite de mise à jour de l'étiquette, pour la vente et la distribution	31/09/2016
--	------------

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

31 MARS 2016



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de retrait des usages

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12603149 Pommier*Trt Part.Aer.*Cochenilles	2 L/ha	1 /an	30
12603105 Pommier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	2 L/ha	1 /an	30
12603103 Pommier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	2 L/ha	1 /an	30